

Séance du 4 octobre 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean BOSIA. Tous les conseillers sont présents sauf M. Jean-Paul DUREY et Mme Chantal PIREDDU, absents. M. M. Francis SCHWEITZER donne pouvoir à M. Laurent SIMONIN, Mme Claudine REGAZZONI à Mme Corinne TALTAVULL et M. Cédric LINDECKER à M. Jean BOSIA.

Mme Corinne TALTAVULL est secrétaire de séance

Début de séance : 20h40

Le compte rendu de la séance du 30 août 2017 est approuvé à l'unanimité

1/ indemnités de la trésorière de Morre-Roulans

M. Bosia rappelle aux membres du Conseil Municipal le départ de M. Koebele, remplacé par Mme Jeannin le 1^{er} janvier 2017 et indique qu'il convient de prendre une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal, l'exposé entendu et après avoir délibéré, décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Jacqueline Jeannin.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ taxes assainissement 2017

Le Conseil Municipal décide les taxes assainissement pour 2017 comme suit :

Part fixe : 20 € par logement

Part variable : 0.74 € par m³

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ SIEHL : nouveaux statuts

M. Jean Bosia présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue approuvés en comité syndical le 11 septembre 2017 à effet au 1^{er} janvier 2018.

Ces statuts modifient entre autres :

- le régime juridique du Syndicat qui devient un Syndicat Mixte
- la représentativité des communes et/ou EPCI au sein du comité syndical.

L'exposé de M. Jean Bosia entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue,
- autorise M. le Maire et M. le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ces derniers à compter du 1^{er} janvier 2018 et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ SIEHL : élection de deux délégués à la CAGB

M. Jean BOSIA indique, que, dans le cadre du transfert de compétence eau potable probable à la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2018, suite à l'acceptation des nouveaux statuts du SIEHL et dans la mesure où M. le

Préfet prendra l'arrêté correspondant, il y a lieu de proposer des candidats conseillers municipaux de notre commune suivant sa strate de la commune à proposer à la CAGB.

Pour notre commune, il convient de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant. L'exposé de M. Jean BOSIA entendu, le Conseil Municipal procède à l'élection des candidats délégués syndicaux à proposer à la CAGB :

Titulaire : M. Cédric LINDECKER

Suppléant : M. Jean BOSIA

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5/ SIEHL : approbation du bilan annuel 2016

M. Jean BOSIA informe les membres du Conseil que le bilan doit être présenté en séance pour approbation, avant sa mise à disposition au public durant un mois. Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2016.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6/ CAGB : transfert de compétence eau et assainissement

Suite à l'exposé de M. Jean BOSIA, 1^{er} adjoint, considérant le délai trop court pour apprécier l'impact financier pour la commune, et dans l'attente d'autres éléments comptables du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis au transfert eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018.

pour : 0 contre : 7 abstention : 2

INFORMATIONS

Affouage 2017-2018 sur les parcelles 8 et 9 : inscription de 6 affouagistes

Vu pour être affiché le 6 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER